

Terrorisme et exploitation sexuelle

Il n'existe pas, à proprement parler, de définition universelle du terrorisme. L'emploi de la terreur ne se limite pas à des fins politiques, idéologiques, ethniques ou religieuses et peut trouver un nombre presque infini de motifs pourvu qu'il « terrorise ». De ce point de vue, l'imagination humaine demeure sans limites. Il peut jeter sur les routes des milliers de civils désorientés, entraîner mort, douleurs et souffrances chez les personnes vulnérables de toutes les ethnies et de toutes les confessions. Si les conflits armés ont toujours été un terrain favorable à la perpétration des violences sexuelles envers les femmes et les enfants, la multiplication actuelle des zones géographiques, rendues instables par des organisations terroristes, a entraîné leur recrudescence à un niveau sans doute inédit.

En avril 2015, lors d'une lecture devant le *Conseil de Sécurité des Nations Unies*, Zainab Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles en conflit, a évoqué une logique de terrorisme sexuel « *impliquant des groupes armés non étatiques ayant adopté des idéologies extrémistes* » (*United Nations*, 23 mars 2014). L'Etat Islamique en Irak et au Levant (Irak et République Arabe Syrienne), Boko Haram (Nigéria), Shebab (Somalie), Ansar Dine et les groupes affiliés à Al-Qaïda comptent, à ce titre, parmi les plus préoccupants. Préoccupations d'autant plus grandes que les violences sexuelles perpétrées par ces organisations semblent avant tout liées à des objectifs stratégiques, idéologiques et financiers. A partir de 2014 et les conquêtes territoriales de groupes sunnites ultra-radicaux en Irak, les minorités chrétiennes, yézidiennes, turkmènes ont été particulièrement visées.

Nos sociétés occidentales ne sont pas exemptes, loin de là, de violences sexuelles notamment envers les plus vulnérables. Rappelons qu'en France, en 2014, 118 femmes ont été tuées par leur compagnon (*Gouvernement de la République française*, juin 2015). Soit une tous les trois jours. Il n'y a donc pas de volonté de donner des leçons à qui que ce soit, mais le souhait de mettre en perspective et d'analyser, à la lumière des événements, le procédé délibéré et idéologisé d'exploitation sexuelle à grande échelle mis en place par l'organisation Etat Islamique.

Cadrage

Cette corrélation macabre entre terrorisme et exploitation sexuelle naît d'abord d'un contexte géopolitique particulier. Elle apparaît dans les zones de conflits ou de post-conflits, notamment lorsque le pouvoir légal est contesté et les structures étatiques vacillantes voire absentes, que le droit n'est plus appliqué et que les plus vulnérables ne sont plus protégés.

Les femmes et les jeunes filles restent, de loin, les principales victimes de ces violences sexuelles. L'exode, le déplacement de populations en dehors de leur lieu d'habitat par crainte

d'exactions fragilisent encore plus ces groupes en perte de repères. Partout, les violences sexuelles augmentent lorsque le nombre de réfugiés et/ou déplacés croît. Leur présence dans des camps pouvant être administrés par des structures nationales voire internationales ne les protège pas forcément.

Le fait d'appartenir à une minorité ethnique ou religieuse non tolérée par l'idéologie d'un groupe armé (terroriste ou force armée régulière) peut constituer l'élément moteur d'une stratégie délibérée de persécution dont les violences sexuelles font partie intégrante.

Dans son rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits de mars 2015, le Conseil de Sécurité des Nations Unies mentionne pas moins de 19 pays concernés pour lesquels des « *informations crédibles* » mentionnant des faits de violences sexuelles sont avérées. 45 groupes terroristes ou étatiques seraient impliqués dans ce type de violences à travers le monde.

Ces formes d'exploitation sexuelle recouvrent le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, les mariages forcés, auxquels nous pourrions ajouter la traite à des fins d'exploitation sexuelle lorsque celle-ci fait référence à des jeunes femmes vendues par des groupes terroristes à des réseaux de prostitution, ou lorsque ces dernières sont attirées par tromperie au sein des territoires conquis.

Focus sur la situation en Irak et en République Arabe Syrienne

Entre 2003, année de l'intervention des Etats-Unis et 2014 avec la prise de Mossoul et la proclamation du Califat par l'organisation *Etat Islamique en Irak et au Levant* (EIL), la structure étatique irakienne aura connu de multiples soubresauts qui ont fragilisé les autorités irakiennes et fracturé sa population. Lutttes politiques et conflits armés mêlant résistance à l'occupation, concurrence entre groupes, clans, familles, milices, sensibilités religieuses ont abouti à une situation de chaos dont l'organisation Etat Islamique est ressortie plus puissante, plus influente et dominatrice remettant en cause les frontières esquissées par les accords Sykes-Picot de 1916. Les femmes irakiennes ont payé un lourd tribut dans un pays où les structures censées les protéger demeuraient quasi-inexistantes. Le nombre de femmes déplacées quittant les lieux de conflits n'a cessé d'augmenter. L'Irak comptait près de 1,6 millions de veuves fin 2014 (*Puttick*, février 2015). Sans ressources, devant une situation économique désastreuse, fuyant les crimes d'honneur, les mariages forcés, parfois emprisonnées, elles sont devenues une proie facile pour les trafiquants. Les réseaux n'ont pas attendu l'EIL pour prospérer. Selon l'*Organization of Women's Freedom in Irak* (OWFI), 4 000 femmes et jeunes filles auraient ainsi été victimes de trafic dans les 7 années qui ont suivi l'invasion américaine. Les milices les repèrent sur les marchés, les places publiques lorsqu'elles sont isolées, les kidnappent et les revendent aux réseaux de trafiquants. Beaucoup sont ainsi exploitées dans la prostitution, soit dans des établissements à Bagdad (bien que la prostitution soit illégale en Irak), soit envoyées à l'étranger vers la Syrie, la Turquie, la Jordanie, le Liban, les monarchies du Golfe. En 2011, 95 % des personnes prostituées exploitées en Syrie étaient d'origine irakienne (*Puttick*, février 2015). Certaines sont vendues par leur famille sans que cette dernière ne sache forcément qu'il s'agit d'une exploitation à des fins de prostitution, en Irak ou ailleurs.

En République Arabe Syrienne, les premières manifestations populaires ont débuté en 2011 dans la dynamique des contestations du « printemps arabe » apparues dans plusieurs pays du monde arabe à partir de décembre 2010. En mars 2011, l'armée tirait sur les manifestants, le pays s'embrasait et le flot de réfugiés s'intensifiait jusqu'à atteindre 1,5 millions de personnes déplacées au sein du territoire syrien et entre 300 000 et 400 000 ayant déjà gagné la Turquie, le Liban ou l'Irak à l'automne 2012. Le pays s'est morcelé entre factions armées (Armée Syrienne Libre, Groupe affiliés à Al-Qaïda dont l'Etat Islamique) opposées à la fois à l'armée de Bachar el-Assad, puis entre elles, à des degrés divers. L'Etat Islamique s'est assez rapidement étendu en Syrie et en Irak en menant une série d'offensives victorieuses avec, comme point d'orgue, la prise retentissante de Mossoul le 10 juin 2014. Entre temps, le groupe avait également pris ses distances avec la nébuleuse Al-Qaïda, affirmant ainsi son indépendance et proclamant, le 29 juin 2014, la restauration du Califat avec, à sa tête, Abou Bakr Al-Baghdadi.

Mise en place d'une stratégie de violences sexuelles par l'EI : le cas des Yézidis

C'est dans ce contexte que l'Etat islamique (EI) installe un « régime de violence sexuelle, d'esclavage, d'enlèvement et de traite des personnes » et que débutent les persécutions sur les minorités (*United Nations*, 23 mars 2015). En effet, à partir d'août 2014, l'*United Nations Assistance Mission for Iraq* (UNAMI) et l'*Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights* (OHCHR) reçoivent les premiers rapports selon lesquels l'esclavage, les viols et d'autres formes de violences sexuelles et physiques à l'encontre des femmes et des enfants sont perpétrés de manière délibérée dans le but de supprimer ou d'assimiler des communautés ethniques et/ou religieuses : Turkmènes, Chabaks, Chrétiens, et surtout Yézidis, sont ciblés (*UNAMI, OHCHR*, 2014).

A la suite de l'offensive du Mont Sinjar en août 2014, une grande partie des populations yézidies, qui comptent pour 1,5 % de la population irakienne, ne parvient pas à fuir les combats vers les zones tenues par le Parti des travailleurs du Kurdistan (*PKK*, en kurde: *Partiya Karkerên Kurdistan*) au Kurdistan irakien et se retrouve prise au piège. Les femmes et les enfants sont alors séparés des hommes et conduits dans différents lieux du nord de l'Irak (Mossoul, Tal Afar, Tal Banat, Ba aj', Rambusi, Sinjar) et de l'est de la Syrie (Raqqa, Rabi'a), via des moyens de transports réquisitionnés dans ce but. Le 2 août, des témoins affirment que des femmes yézidies sont emmenées du village de Maturat dans le sud du district de Sinjar vers une prison (Badoush) de Mossoul. Le 3 août, entre 450 et 500 femmes sont conduites vers la citadelle de Tal Afar et 150 femmes et filles sont transportées en Syrie avant d'être « distribuées » aux combattants de l'EI comme récompenses ou vendues comme esclaves en fonction de leur âge et de leur statut marital (*UNAMI, OHCHR*, 2014).

Les femmes et les jeunes filles sont séparées en trois groupes (femmes mariées avec enfants, femmes mariées sans enfants, femmes et jeunes filles non mariées) puis évaluées en fonction de leur beauté (*Yazda, The Free Yezidi Foundation*, septembre 2015). Certaines sont « distribuées » à des combattants par tirage au sort (*Sara, Mercier*, 2015). L'organisation *Human Rights Watch* (HRW) a reçu les témoignages de 11 femmes et 9 filles ayant réussi à fuir (*HRW*, 15 avril 2015) et fait état de viols, parfois par plusieurs combattants, de mariages forcés, de conversions forcées. Certaines affirment avoir été vendues à plusieurs reprises.

Avant ces « ventes » ou ces « distributions », les jeunes femmes yézidiennes sont toutes maintenues en détention. Deux témoignages font état de viols par des combattants sur deux fillettes de 6 et 9 ans (*Yazda, The Free Yezidi Foundation*, septembre 2015).

Si les auteurs des violences sont en majorité de nationalité irakienne, syrienne, libyenne, algérienne, saoudienne, les Européens sont également mentionnés dans les témoignages. Selon l'UNAMI, au 6 novembre 2014, environ 2 500 femmes et enfants demeuraient détenus par l'EI dans le nord de l'Irak. Une organisation de la communauté yézidienne fournissait à HRW une liste de 3 133 personnes disparues dont 2 300 considérées comme enlevées. Au 15 mars 2015, 974 Yézidis s'étaient échappés ou avaient été rachetés (rançon) à l'EI dont 513 femmes et 304 enfants. Si, par ailleurs, lors d'un discours devant le congrès américain, Mirza Ismail, président de la *Yezidi Human Rights Organization-International* avance le chiffre de 7 000 personnes enlevées dont une majorité de femmes et filles, il semble aujourd'hui difficile de connaître le nombre exact de ces femmes et de ces jeunes filles retenues dans les territoires conquis par l'organisation.

Autre élément notoire, la plupart des témoignages recueillis montrent un état de détresse psychologique majeur chez les victimes qui ont réussi à s'échapper ou ont été rachetées (syndromes post-traumatiques, négation de soi à force d'avoir été considérées comme des objets). Le témoignage édifiant de Jalila, 12 ans, recueilli par HRW laisse peu de place au doute : « *Parfois j'étais vendue. Parfois j'étais offerte en cadeau. Le dernier homme était le plus violent ; il m'attachait les mains et les jambes* » (HRW, 15 avril 2015).

Théorisation des violences sexuelles : justification d'un processus

Dans une revue en français de l'organisation Etat islamique, un article intitulé « *la 'revivification' de l'esclavage avant l'heure* » justifie l'esclavage des « mécréants » et finalement tente de légitimer les violences sexuelles subies par les minorités ethniques comme les Yézidiennes considérées comme païennes (*Dar Al-Islam*, n°5). N'étant ni juifs, ni chrétiens, les Yézidis ne peuvent s'acquitter de la *djizâ* (qui trouve sa justification dans le Coran, sourate 9,29), tribut obligatoire que devaient autrefois payer les populations non musulmanes aux souverains en échange d'une protection et validant de fait leur mise en esclavage puisqu'en dehors des religions du livre.

Après leur capture, « *les femmes yézidiennes et les enfants sont ensuite divisés selon la charî'ah parmi les combattants de l'Etat islamique qui ont participé aux opérations du Sinjar et un cinquième de ces esclaves est transféré aux autorités de l'Etat islamique pour être distribué en tant que cinquième du butin* ». Un butin de guerre ? L'organisation Etat islamique estime par ailleurs que ces directives sur l'esclavage des concubines sont fermement établies par la charia et que les nier reviendrait à nier ou se moquer des versets du Coran ou des Hadiths du Prophète. Plus loin dans l'article, on peut lire, sans autre forme de justification, que le « *délaissement de l'esclavage a conduit à une augmentation d'al-fâhichah (adultère, fornication)* » (*Dar Al-Islam*, n°5).

Sur la justification de l'esclavage, la production de documents est foisonnante et s'affranchit allègrement des interdits du droit international. Une brochure sous forme de questions-réponses émise par le *Département de recherche et de fatwa de l'Etat islamique* a été diffusée via un compte Twitter pro-daech (acronyme arabe désignant l'organisation Etat

Islamique) dont des extraits ont été publiés dans la *New-York Reviews of Books* en septembre 2015. On y apprend pêle-mêle que les relations sexuelles sont autorisées avec la prisonnière, de façon immédiate si elle est vierge, qu'il « *est licite d'acheter, de vendre ou de donner en cadeau les prisonnières et les esclaves, car ce sont de simples propriétés (...)* » (*New York Review of Books*, 24 septembre 2015), que les relations sexuelles avec une esclave qui n'a pas encore atteint la puberté sont autorisées si « *son corps est propre à l'acte* » ou encore qu'il est permis de battre son esclave avec des « *coups disciplinaires* » c'est-à-dire hors fracture et hors visage et sans plaisir (sic). Nous sommes bien face à une tentative de justification et de théorisation des violences sexuelles et physiques. Une justification censée trouver ses sources dans une interprétation des textes religieux alors que ces pratiques sont « *unanimentement condamnées par toutes les autorités religieuses musulmanes, toutes tendances confondues* » (*Le Figaro Vox*, 17 août 2015). Que ces tentatives de théorisation aient sans doute moins à voir avec le sexe qu'avec la mission de revenir aux origines du Califat n'atténue en rien les violences intolérables subies par les femmes et les filles de la communauté yézidie ou d'autres groupes ethniques. L'EI n'étant pas homogène, il est difficile de connaître le degré d'application de ces « préceptes » par ses membres sur l'ensemble du territoire qu'il dirige et même si un étroit réseau de surveillance interne à l'organisation existe.

Dans un article intitulé « *slave-girls or prostitutes* », l'esclavage envers les populations yézidies est, à nouveau, justifié (*Dabiq*, n°9). L'EI insiste sur le droit à la possession des femmes captives, esclaves séparées de leurs maris, possession permise même si le divorce n'a pas été prononcé. L'organisation y dément l'utilisation de la violence. Le but de cet esclavage ne serait pas la recherche du plaisir mais bien la volonté de leur faire embrasser la religion d'Allah afin de les « libérer de leurs chaînes ». Aucune ne serait forcée : « *Toutes celles qui l'ont accepté l'ont fait volontairement* », celles qui « *se sont échappées et témoignent aujourd'hui de viols et de violences mentent* » (*Dabiq*, n°9). L'EI rejette fermement toute forme de condamnation venant des pays occidentaux en estimant qu'ils devraient d'abord se regarder eux-mêmes avant de condamner cet esclavage sexuel : « *Est-ce que les esclaves que nous prenons par la volonté d'Allah ne valent pas mieux que vos prostituées dont tous vos hommes profitent ? Une prostituée dans vos pays va et vient commettant ouvertement le péché, vit en vendant son honneur sans qu'aucun de vos soi-disant savants ne proteste ? Et donc l'esclavage serait contraire aux droits humains et les relations avec les femmes/filles-esclaves seraient un viol ?* » (*Dabiq*, n°9). Le « politiquement correct » occidental n'aurait pas cours au sein du Califat et rien n'interdirait l'ouverture de marchés aux esclaves... Jabhat al-Nosra, le groupe terroriste affilié à Al-Qaïda qui combat également en Syrie ne partage pas le même point de vue sur l'esclavage sexuel et le dénonce en s'appuyant notamment sur les opinions de hautes autorités religieuses. Une telle position selon eux ne peut qu'entraîner des représailles de la part des groupes ennemis (*MEMRI, Inquiry & Analysis Series*, 17 août 2015). D'ailleurs, les Nations Unies et Amnesty International mentionnent des exactions de la part des forces de sécurité kurdes et irakiennes sur des populations arabes sunnites dans les territoires reconquis près de Sinjar (*BBC News*, 4 décembre 2015). Mais derrière cette propagande qui se voudrait une justification de l'esclavage se profile avant tout une stratégie et un business.

Une stratégie et un business

Un rapport du *Jihad and Terrorist Threat Monitor* (JTTM) publié en septembre 2014 sur le site de l'*Observatoire du Moyen-Orient* montre une conversation sur *Facebook* entre un combattant français en Syrie et des partisans de l'EI. La discussion laisse peu de place au doute sur la considération qu'ils ont pour les femmes yézidiées :

« - 350\$ l'esclave à Mossoul si vous voulez lol

- j'avais vu autour de 180\$ l'esclave lol

- 180, ça doit être les moches »...

La recherche effective de femmes pour les combattants fait partie d'une stratégie délibérée de l'organisation Etat islamique non seulement d'assimilation d'une communauté polythéiste (Yézidi) à son projet de Califat, mais aussi et surtout pour attirer de nouveaux membres (promesse d'une femme-esclave à disposition), assurer la motivation et la stabilité de ses troupes. Après l'offensive du Mont Sinjar et la capture des femmes et jeunes filles yézidiées, les combattants de l'EI ont reçu en cadeau ces femmes en fonction de leur degré de participation et de leur ardeur au combat. Pour recruter des nouveaux membres au sein des territoires conquis et pousser les jeunes hommes des communautés sunnites locales à rejoindre ses rangs, des femmes ont également été proposées en « cadeau ». Un paiement en nature que l'on pourrait aisément qualifier de proxénétisme et qui montre à quel point ces captives sont considérées comme des objets. De même, pour asseoir son autorité locale voire acheter la paix auprès des clans et des grandes familles locales, des femmes sont proposées via des mariages forcés ou comme concubines-esclaves tel un pacte scellant une alliance entre l'organisation et une famille (tribu, clan) locale.

Dans son rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits, le Conseil de Sécurité des Nations Unies affirme que l'EI a publié une « ordonnance » fixant les prix en fonction de l'âge des victimes yézidiées et chrétiennes. Plus la personne est jeune, plus le prix est élevé. 172 US\$ (159 €), tel est en effet le prix fixé pour une fille de moins de 10 ans.

ISIS'S DESPICABLE 'PRICE LIST' FOR YAZIDI AND CHRISTIAN SLAVES

A translated version of the document (left) was shared online by humanitarian and peace prize winner Dr Widad Akrawi, and reads as follows:

We have received news that the demand in Women and Cattle market has sharply decreased and that will affect Islamic State revenues as well as the funding of mujahideen in the battlefield, therefore we have made some changes. Below are the prices for Yazidi and Christian women.

The price for Yazidi or Christian women between the age of 40 - 50 is \$43 (£27)

\$75 (£48) for 30 to 40-year-olds

\$86 (£55) for 20 to 30-year-olds

\$130 (£83) for ten to 20-year-olds

\$172 (£110) for one to nine-year-olds

Customers are allowed to purchase only three items with the exception of customers from Turkey, Syria and Gulf countries.

Dated and sealed by ISIS in Iraq October 16, 2014.

Source : Spencer R., « Islamic State slave price list shows Yazidi, Christian girls aged 1-9 being sold for \$172 », *Jihad Watch*, 5 novembre 2014.

L'ordonnance rappelle également qu'un combattant ne peut posséder plus de trois esclaves (ou concubines), exception faite de certaines nationalités de combattants (Turcs, Syriens, Pays du Golfe). Plusieurs témoignages ont fait état de marchés aux esclaves. Jinan qui s'est retrouvée un jour dans une salle avec plusieurs dizaines d'autres femmes et entendant une conversation entre deux 'acheteurs' : « *Elle a de gros nichons, celle-là. Mais je veux une yézidie aux yeux bleus. Avec un teint pâle. Ce sont les meilleures, à ce qu'il paraît. Je suis prêt à mettre le prix qu'il faudra* » (Oberlé, 2015). On y apprend également que si des Saoudiens ont 'droit' à un quota plus élevé (plus de 3 femmes esclaves), « *c'est pour favoriser le business (...) c'est un bon deal : la maison des finances de l'Etat islamique augmente ses revenus pour soutenir les moudjahidines, et nos frères étrangers trouvent leur épanouissement* » (Oberlé, 2015).

Parallèlement à ce commerce interne, il existerait un trafic humain externe utilisant les mêmes routes que les autres trafics (armes, pétrole) et qui profiterait de connexions avec les réseaux de prostitution internationaux déjà existant ou en créerait de nouveaux. Le consortium allemand *ARD* a produit, en décembre 2015, un documentaire faisant état d'un trafic d'esclaves conduit par l'Etat islamique (*Gatestone Institute*, 20 décembre 2015). Ce trafic de femmes et d'enfants s'effectuerait via l'application *WhatsApp* pour smartphone, avec photos à l'appui, dans une sorte de marché virtuel aux esclaves avec un transfert d'argent vers un bureau d'intermédiaires à Gaziantep (Turquie). Si des négociateurs yézidis peuvent ainsi racheter des membres de leur communauté à des prix allant, en moyenne, de 15 000 à 20 000 US\$ (de 13 849 à 18 466 €), la vente est accordée à l'enchère la plus élevée. Les réseaux de prostitution peuvent donc potentiellement participer à ce trafic humain. Mathieu Guidère estime qu'il pourrait y avoir des interconnexions entre des femmes revendues et les mafias nigérianes de la prostitution « *à destination des marchés européens* » (*Le Figaro Vox*, 17 août 2015).

Une idéologie sur la place des femmes qui pose question...

Contrairement aux idées reçues, l'abondante « littérature » produite par l'Etat islamique et ses sympathisants sur le rôle et la place de la femme dans son projet de Califat tend à prouver qu'il n'en fait pas une simple question périphérique, bien au contraire. Il s'agit à la fois d'asseoir la prévalence de sa vision dans les territoires qu'il occupe, de continuer à recruter (hommes et femmes), d'attirer des jeunes femmes pour ses combattants et de justifier sa position à leur égard en allant jusqu'à la confronter aux « standards » occidentaux qu'il dénonce. En janvier 2015, un document intitulé « *Les femmes au sein de l'Etat islamique : Manifeste et cas d'étude* » a été diffusé par la brigade Al-Khansaa¹ via les organes de diffusion de l'organisation (*Quilliam Foundation*, février 2015). Sorte de réinterprétation hypocrite du féminisme, le document montre une profonde aversion pour la vision occidentale des droits humains et de l'égalité de genre. Pour l'organisation, le matérialisme outrancier, les publicités sexuées, la prostitution, la pornographie sont des maladies de femmes dans les

¹ Brigade de femmes. Sorte de police féminine qui veille à ce que les femmes appliquent strictement les lois édictées par l'organisation Etat islamique.

sociétés occidentales. L'égalité entre les sexes est un mensonge de plus de l'Ouest puisque les femmes n'y ont ni les mêmes postes, ni les mêmes salaires que leurs collègues masculins. D'ailleurs, d'après Al-Khansaa, cette pseudo-égalité entre les femmes et les hommes ne peut que conduire à « l'émascation » de ces derniers car ils en oublient leurs responsabilités.

Le manifeste indique clairement que le rôle qui leur est réservé est capital, vendu comme primordial: il s'agit de devenir les « *mères fondatrices* » du Califat en donnant naissance aux futurs « *lions* » combattants. Elles seraient là avant tout pour procréer et peupler les territoires. Ce rôle doit s'articuler exclusivement autour de trois pôles familiaux et sédentaires : soutenir son mari, élever ses enfants, suivre les préceptes religieux. Si le texte met clairement en avant l'importance de leur mission, il n'en limite pas moins leur identité et leur fonction : les femmes sont divinement plus limitées que les hommes parce qu'elles ont été « *faites par Adam et pour Adam* » (*Quilliam Foundation*, février 2015). La sédentarisation apparaît comme une nécessité fondamentale, sauf exception (enseignantes, médecins, combattantes en dernier recours). Le mariage est incontournable, et possible à partir de 9 ans pour les filles. Si l'éducation des jeunes filles est autorisée entre 7 et 15 ans, elle ne doit pas se prolonger : pourquoi étudier puisque c'est une distraction qui éloigne de Dieu (Allah) ? L'EI rappelle d'ailleurs que les femmes s'exposent aux punitions si elles ne suivent pas ces préceptes. Un rôle soi-disant primordial mais finalement secondaire : elles doivent « rester à leur place », procréer, soutenir.

Le recrutement des femmes peut prendre les habits de la traite

Dans sa politique de conquête territoriale et d'établissement d'un Califat, l'Etat islamique consacre une part de ses activités au recrutement des femmes qu'elles viennent d'Occident, d'Afrique (Maghreb notamment) ou du Moyen-Orient. Ce sont les femmes déjà installées en Syrie qui jouent un rôle d'entremetteuses et organisent ce recrutement en publiant sur les réseaux sociaux (*Facebook*, *Twitter*) des annonces de promesses de mariage. Utilisant tous les ressorts des sites de rencontres et la crédulité de jeunes femmes désireuses de trouver « le prince barbu », elles vont jouer sur le registre de la fascination et de l'attraction physique. Assez récemment, la communication de l'EI a d'ailleurs évolué dans le but de faire valoir le « bon vivre », le « quotidien agréable » qui règne au sein des territoires qu'il dirige. Les réseaux sociaux sont largement mobilisés à cet effet et *Twitter* en est devenu la plateforme privilégiée. Pour la Fondation Quilliam, il y aurait entre 45 000 et 90 000 comptes *Twitter* de sympathisants pro-EI dont plusieurs centaines seraient utilisés pour le recrutement (hommes et femmes). Les rendez-vous se prennent à distance, on peut échanger des photos. Le recrutement ressemble aux opérations de « lovebombing² » utilisées par les *loverboys* où la « proie » est sans arrêt complimentée pour être mise en confiance. Il s'agit d'instaurer une relation secrète privilégiée, d'isoler la personne en la coupant de sa famille, de ses repères habituels. Des techniques finalement très voisines de celles des sectes. La vie au sein de l'EI étant relativement communautaire, les personnes de même origine géographique, maîtrisant la même langue, se regroupent. Ainsi, pour les combattants français, il s'agit de faire venir des

² Intense démonstration d'amour ou d'affection de la part d'un groupe ou d'un individu envers un autre individu (*Wikipédia*)

Françaises. Pour David Thomson, journaliste spécialiste des réseaux djihadistes, ces jeunes femmes ne peuvent partir qu'à travers un mariage ou une promesse de mariage. Ce dernier pouvant s'effectuer via *Skype* ou *FaceTime*, avant le départ.



Source : The Sawab Center© - [#DaeshDeniesHerDignity](#)

Au 9 mars 2015, la Commission d'enquête du Sénat sur l'organisation et les moyens de lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe recensait 119 ressortissantes présentes sur le territoire contrôlé par l'EI. La majorité des jeunes femmes gagnant ce territoire passent par la Turquie (généralement Gaziantep). Des manuels djihadistes diffusés via les réseaux sociaux indiquent comment venir, dans quelle tenue, où passer. Mais les promesses de romances peuvent finir en tragédies et regrets. D'autant plus que leur sécurité, sur place, n'est pas assurée. En cela, il s'agit bien d'une tromperie, d'un mensonge sur les réalités de la destination, d'une fausse promesse, pas très éloignée de celles qu'utilisent les réseaux de traite lorsqu'ils diffusent une offre d'emploi mensongère pour attirer des jeunes femmes en vue de les exploiter. Même lorsque les départs sont volontaires.

Conséquences directes et indirectes du conflit

Réfugiées syriennes et violences sexuelles

La guerre civile en République Arabe Syrienne a entraîné un afflux sans précédent de réfugiés syriens dans les pays voisins notamment. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en dénombrait 4 596 161 au 31 décembre 2015 dont 2 503 549 en Turquie,

1 070 189 au Liban, 633 466 en Jordanie, 244 527 en Irak, dont une large majorité de femmes et d'enfants (*Portail Web Réponse régionale à la crise des réfugiés en Syrie*). D'importants camps de réfugiés ont été établis dans ces pays pour parer au plus pressé devant un tel afflux. Désorientés, la plupart du temps sans ressources, sans travail, ces populations sont une proie facile pour les réseaux de prostitution à l'affût de « marchandises ». Des cas de violences sexuelles ont été signalés dans l'ensemble des pays de destination et plusieurs témoignages ont fait état de cas de traite et de prostitution dans et en dehors des camps de réfugiés (UN

Women Peace and Security, avril 2014). Pire, certains auteurs de ces violences seraient des membres d'organisations internationales censées les protéger (*Kvinna till Kvinna*, 16 mai 2014). Le rapport 2015 du Département d'Etat américain sur la traite des êtres humains mentionne des cas de mariages forcés à des fins de prostitution par des hommes de Jordanie et des pays du Golfe. 6 individus ont été poursuivis en Jordanie pour avoir forcé une jeune réfugiée syrienne de 17 ans à 21 mariages temporaires à des fins de prostitution pendant deux ans. Les réseaux de prostitution liés aux réfugiées se sont largement développés en Turquie et au Liban. En mars 2015, un trafiquant turc soupçonné d'être lié à l'Etat islamique a été condamné pour avoir forcé à la prostitution des jeunes filles syriennes mineures dans le sud du pays (*The Christian Post*, 5 mars 2015). Au Liban, dans les nights-clubs et les cabarets, les « artistes » syriennes ont remplacé les jeunes femmes d'Europe de l'Est. Dans certaines rues, certains squares, la présence de jeunes Syriennes est devenue très prégnante. Plusieurs réseaux ont été démantelés par les forces de sécurité libanaises. 27 cas impliquant des personnes prostituées syriennes et des trafiquants-managers ont été enregistrés en 2014 (*Al-Monitor*, 13 mars 2014). Des réfugiées syriennes ont également été forcées à la prostitution dans des hôtels ou des établissements de prostitution à Bagdad, Bassora et dans d'autres lieux du sud de l'Irak (*U.S. Department of State*, juillet 2015).

Prostitution en Irak

Comme en Syrie, le nombre de jeunes femmes irakiennes déplacées au sein même du pays n'a cessé de croître depuis 2003. Les milices chiites et les gangs criminels continuent de pratiquer l'enlèvement des jeunes femmes isolées en vue de les revendre, parfois à des réseaux de prostitution. Bien qu'illégale, la prostitution existe toujours en Irak et Bagdad compterait pas moins d'une douzaine d'établissements (*The New Yorker*, 5 octobre 2015). La déliquescence des structures étatiques, la corruption galopante parmi les personnes chargées de faire respecter la loi favorisent le business de l'exploitation sexuelle. Le 13 juillet 2014 dans un établissement de prostitution de Zayouna dans la banlieue de Bagdad, 28 personnes prostituées étaient assassinées, probablement par des milices religieuses. L'*Organization of Women's Freedom in Irak (OWFI)* a ouvert 8 lieux d'accueil à travers le pays pour protéger les victimes de violences sexuelles. Certains de ces lieux sont tenus secrets, le gouvernement n'autorisant pas les ONGs à opérer en dehors du Kurdistan irakien. Quoiqu'il en soit, les réseaux de traite à l'œuvre, avant le conflit, sont toujours actifs et la liste des pays de destination des victimes irakiennes n'a pas changé : Turquie, pays du Moyen-Orient. Aucune condamnation n'a été prononcée en 2014 malgré la promulgation en 2012 d'une nouvelle loi anti-traite spécifique.

Le cas de Boko Haram

Le groupe terroriste islamiste sunnite Boko Haram (pouvant être traduit selon Wikipédia comme « l'éducation occidentale est un péché ») a émergé dans le courant des années 2000. Le conflit armé qui oppose le groupe aux forces gouvernementales du Nigéria a entraîné d'importants déplacements de personnes : entre 170 000 et 200 000 réfugiés dans les pays voisins en avril 2015 (*UK Home Office*, 9 juin 2015). Le 7 mars 2015, l'organisation a prêté allégeance à l'Etat islamique. Là encore, femmes et enfants sont les premières victimes. Les

violences sexuelles (sévices, viols, traite, mariages forcés) touchent à la fois les personnes capturées par Boko Haram et les personnes réfugiées, qu'elles soient en déplacement ou dans des camps. Le 14 avril 2014, le groupe terroriste enlevait 276 jeunes filles d'une école publique de l'Etat de Borno, au nord-est du pays. Si certaines ont été libérées ou se sont échappées, Boko Haram a continué les enlèvements lui permettant à la fois de disposer de femmes pour ses combattants et de s'enrichir en revendant une partie des victimes. Le *modus operandi* ressemble à celui de l'EI : après une capture de civils, les femmes et jeunes filles non mariées sont séparées du groupe. Elles sont ensuite susceptibles d'être forcées au mariage avec les combattants du groupe. Celles qui refusent et « *ne se convertissent pas sont revendues aux filières nigérianes de la prostitution* » (*Challenges*, 17 février 2015). Si l'EI compte sur de multiples sources de financement (pétrole, trafics, soutiens financiers de sympathisants, taxes dans les territoires conquis), il n'en va pas de même pour Boko Haram pour qui le « commerce des infidèles », notamment via les réseaux de traite et de prostitution, représente une part importante de leurs revenus. Pour M. Guidère, le commerce des femmes enlevées rapporterait au groupe « *entre 100 000 et 200 000 \$ [92 330 et 184 660 €] par mois* ». Là encore, les témoignages montrent une violence cauchemardesque : « *Ils ont fait de moi une machine à sexe. Ils se sont relayés pour coucher avec moi. Maintenant, je suis enceinte et je ne peux pas identifier le père* » (*International Business Times*, 7 mai 2015). Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies indique avoir reçu de multiples rapports mentionnant le fait que, lors des retraits précipités devant les forces coalisées et gouvernementales, les combattants du groupe peuvent tuer les femmes et les filles qu'ils maintiennent en esclavage (*United Nations*, 1er avril 2015). Les témoignages recueillis par HRW auprès de 30 femmes et filles confirment ces violences : mariages forcés avec les ravisseurs, abus sexuels et viols. Les chrétiennes et, parmi elles, les étudiantes représenteraient la majorité des jeunes femmes ciblées par l'organisation (*HRW*, octobre 2014). Dans une vidéo de 2014, Abubakar Shekau, le leader du groupe, revendiquait clairement l'utilisation des jeunes filles détenues pour des mariages avec ses hommes, qu'elles aient 9 ou 12 ans... (*BBC News*, 5 mai 2014).

Au regard du droit international, cette exploitation sexuelle d'ordre idéologique, stratégique et financière, ne peut être acceptée. Les violences sexuelles infligées aux minorités ethniques et/ou religieuses par des groupes terroristes portent atteinte à l'intégrité des personnes qui les subissent quelles que soient les valeurs humaines que nous défendons. Si la stratégie et le business relatifs à cette exploitation représentent les piliers majeurs auxquels le projet religieux servirait d'alibi, alors nous devons faire en sorte que cette stratégie soit combattue et ce business contrarié. Si c'est l'inverse, alors nous devons, point par point, au regard des outils juridiques dont nous disposons, déconstruire avec vigueur cette tentative de justification et de théorisation de l'esclavage sexuel. Doit-on transiger au nom du différentialisme culturel ? Aucune des violences faites aux femmes n'est acceptable. Ni ici, quand une femme est battue à mort par son conjoint ou exploitée par des réseaux de prostitution, ni là-bas quand elle est considérée comme une esclave et vendue ou distribuée à la bonne volonté des hommes. Mais, pour que ce combat contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles et pour l'égalité entre les femmes et les hommes ne reste pas une vaine utopie, nous devons aussi nous interroger sur nos propres valeurs et montrer une

exemplarité indiscutable. Lorsque des membres d'organisations nationales ou internationales, parfois avec des mandats onusiens, abusent des jeunes femmes déplacées dans les camps de réfugiés, nous devons dénoncer, avec la même énergie, ces violences sexuelles intolérables, quel que soit l'endroit où elles ont lieu, quels que soient leurs auteurs, quels que soient leurs principes.

Sources

- « Irak : Des ex-captives de l'Etat islamique décrivent une politique de viols systématiques », *Human Rights Watch (HRW)*, 15 avril 2015.
- « Boko Haram 'to sell' Nigeria girls abducted from Chibok », *BBC News*, 5 mai 2014.
- « Le manuel d'esclavage sexuel de Daech », *New York Review of Books*, 24 septembre 2015.
- « United Nations 'concerned' about Sunni abuse in Iraq », *BBC News*, 4 décembre 2015.
- Abouzeid R., « Out of sight : a former prostitute tries to rescue Iraq's most vulnerable women », *The New Yorker*, 5 octobre 2015.
- Agron A., « Cracks in the Caliphate : Western ISIS members complain about life in the Islamic State », *MEMRI Inquiry & analysis Series*, n°1203, 10 novembre 2015.
- Al-Tamimi A.J., « Unseen Islamic State Pamphlet on Slavery », *Aymenn Jawad Al-Tamimi's, Blog*, 29 décembre 2015.
- Baldwin J.E., « Prostitution, Islamic Law and Ottoman Societies », *Journal of Economic and Social History of the Orient*, Vol. 55, Issue 1, 2012.
- Benraad M., *Irak, la revanche de l'histoire : De l'occupation étrangère à l'Etat islamique*, Edition Vendémiaire, Coll. « Chroniques », 2015.
- Bergsmo M., Butenschon Skre A., Wood E.J., *Understanding and proving international sex crimes*, Torkel Opsahl Academic Epubliher (TOAEP), Beijing, 2012.
- Bouzar D., Caupenne C., Valsan S., *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes*, Recherche-action sur la mutation du processus d'endoctrinement et d'embrigadement dans l'Islam radical, C.P.D.S.I., 2014.
- Bulut U., « Isis selling Yazidi Women and Children in Turkey », *Gatestone Institute*, 20 décembre 2015
- Cazeneuve B. (ministre de l'Intérieur), Touraine M. (ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes), Boistard P. (secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes) « Morts violentes au sein du couple : 118 femmes décédées en 2014 », Communiqué de presse commun, Gouvernement de la République française, 10 juin 2015.
- DiGiacomo R.J., *Prostitution as a possible funding mechanism for terrorism*, Naval Postgraduate School of Monterey, Master's Thesis, juin 2010.
- European Law Enforcement Agency (Europol), *TE-SAT 2014: European Union Terrorism Situation and Trend Report 2014*, 2014.
- Fakhri A.-M., *La prostitution dans les zones de conflits et post-conflits : Développement de la prostitution et règles relatives à la prostitution*, Mémoire de Master 2 « Théorie et pratique des droits de l'homme », Université Pierre-Mendès-France Grenoble, 2011.
- Goulet N., Reichardt A. (Co-présidents), Sueur J.P. (Rapporteur), *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe*, Sénat, n°388, 1^{er} avril 2015.

- Guidère M., « Sexe et Charia », Editions du Rocher, 2014.
- Human Rights Watch (HRW), *Those Terrible Weeks in their Camp: Boko Haram Violence against Women and Girls in Northeast Nigeria*, octobre 2014.
- Izambard A., « Quels sont les moyens financiers de la secte islamiste Boko Haram », *Challenges*, 17 février 2015.
- Jinan, Oberlé T., *Esclave de Daech*, Ed. Fayard, 2015.
- Joshi P., « Boko Haram in Nigeria: Women describe being 'sex machines' for Islamist captors », *International Business Times*, 7 mai 2015.
- Luizard J.P., *Le piège Daech : L'Etat islamique ou le retour de l'histoire*, Ed. La Découverte, Coll. « Cahiers libres », 2015.
- MADRE (NGO), Organization of Women's Freedom in Iraq (OWFI), *Violence and discrimination against women in Iraq*, 20th Session of the Working Group on the Universal Periodic Review (UPR), Human Rights Council, Republiq of Iraq, 27 octobre - 7 novembre 2014.
- Organization of Women's Freedom in Iraq (OWFI), *Prostitution and trafficking of women and girls in Iraq*, 5 mars 2010.
- Pietrasanta S. (Député des Hauts-de-Seine et Rapporteur du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme), *La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme*, Mission auprès du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, confiée par le Premier ministre Manuel Valls, juin 2015.
- Puttick M., *No Place to Turn: Violence against women in the Iraq conflict*, Minority Rights Group International, CEASEFIRE Centre for civilian rights, février 2015.
- Råghall K., « Violence has followed Syrian refugee women », *Kvinna till Kvinna*, 16 mai 2014.
- Saleh A., « Syrian refugee girls exploited by prostitution networks », *Al-Monitor*, 13 mars 2014.
- Saltman E.M., Smith M., *'Till Martyrdom Do Us Part': Gender and the ISIS phenomenon*, Institute for Strategic Dialogue, 2015.
- Sara, Mercier C., « Ils nous traitaient comme des bêtes », Ed. Flammarion, 2015.
- Smith S., « ISIS Trafficker Charged With Forcing Syrian Refugee Girls Into Prostitution Ring in Southern Turkey », *The Christian Post*, 5 mars 2015.
- Stevens T., Neumann P.R. (Dr), *Countering Online Radicalisation: A strategy for Action*, The International Centre for the Study of Radicalisation and Political Violence (ICSR), 2009.
- Trezza J., Kent B., Wonder T.K. (Dr), *Combating human trafficking: Iraq initiative*, Hafaza International, 2013.
- UK Home Office, *Country Information and Guidance, Nigeria : Fear of Boko Haram*, 9 juin 2015.
- United Nations Assistance Mission for Iraq (UNAMI), Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), *Report on the Protection of Civilians in Armed Conflict in Iraq: 6 July – 10 September 2014*, 2014
- United Nations, *'We just keep silent': Gender-based violence amongst Syrian refugees in the Kurdistan Region of Iraq*, UN Women Peace and Security, avril 2014.

- United Nations, Office of the High Commissioner Human Rights (OHCHR), *23th Special session of the Human Rights Council in light of terrorist attacks and human rights abuses and violations committed by the terrorist group Boko Haram*, 1er avril 2015.
- United Nations, *Report of the Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic, Rule of terror: Living under ISIS in Syria*, GE.14, 19 novembre 2014.
- United Nations/Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits*, Conseil de Sécurité, Réf. « S/2015/203 », 23 mars 2015.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juillet 2015.
- Vulpillières (de) E., « Théologie du viol : quand Daech rétablit l’esclavage des femmes », *Le Figaro Vox*, 17 août 2015.
- Winter C. (translation and analysis by), *Women of the Islamic State: A manifesto women by the Al-Khanssaa Brigade*, Quilliam Foundation, février 2015.
- Winter C., *Documenting the virtual ‘Caliphate’*, Quilliam Foundation, octobre 2015.
- Yazda, The Free Yezidi Foundation, *ISIL : Nationals of ICC states parties committing genocide and other crimes against the Yazidis*, septembre 2015.
- Yehoshua Y., Green R., Agron A., « Sex Slavery In The Islamic State – Practices, Social Media Discourse, And Justifications; Jabhat Al-Nusra: ISIS Is Taking Our Women As Sex Slaves Too », *MEMRI, Inquiry & Analysis Series*, n°1181, 17 août 2015

Reuves issues de la branche médias de l’organisation Etat Islamique

- « La revivification de l’esclavage avant l’heure », *Dar Al-Islam*, n°5.
- « Deux, trois ou quatre », *Dar Al-Islam*, n°7.
- Umm Sumayyah Al-Muhajirah, « Slave-girls or prostitutes », *DABIQ*, n°9.
- Umm Sumayyah Al-Muhajirah, « They are not lawful spouses for one another », *DABIQ*, n°10.

Observatoire du Moyen-Orient : <http://www.memri.fr/#1>

- Réponse régionale à la crise des Réfugiés en Syrie (Portail Interagence de partage de l’information) : <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php>